



## AVIS PUBLIC

***Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,***

**Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :**

**Que lors que la session extraordinaire du lundi 29 juin 2026, à compter de 19h00, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :**

**Demande de dérogation**

DPDRL260003

**Identification du site concerné**

Immeuble situé au 435 rue Pelchat sur le lot 5 060 083

**Nature et effets**

Les propriétaires du terrain demandent une dérogation pour bâtir un garage sur le lot 5 060 083. Cette dernière serait de pouvoir bâtir un garage de 86% de la superficie de la maison.

Selon le règlement d'urbanisme il est autorisé d'avoir un garage de 80% de la superficie de la maison.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil relativement aux demandes.

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 11 juin 2026

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 11 juin 2026 au 29 juin 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 juin 2026

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier